

Conception

pour séminaires juridiques au sujet d'« état de droit » au Burundi

A. Objectif

1. Les séminaires s'adressent aux doctorants des Facultés de Droit. Les sujets sont orientés vers des aspects pratiques des structures d'un état de droit et incluent la réalité de droit dans l'objet de la recherche.
2. Le projet renoue avec des séminaires similaires dans la RD Congo. Là, de tels séminaires ont lieu régulièrement à trois universités (Université Catholique de Bukavu, Université de Kinshasa et Université de Lubumbashi). Actuellement, l'expansion du projet sur les pays voisins Ruanda et Burundi est en préparation.

Egalement en préparation est une série de congrès pendant lesquels des sujets d'importance suprarégionale seront traités profondément par des participants particulièrement qualifiés des universités congolaises participant ensemble avec des juristes de Ruanda et de Burundi. Cette série de congrès sera organisée tour à tour dans les pays participants différents.

3. En Allemagne, le projet sera accompagné par des séminaires réguliers sur des questions de droit international public et de droit constitutionnel en Afrique à l'Université Libre de Berlin. Le but à moyen et à long terme est de développer la collaboration avec des universités allemandes (non seulement l'Université Libre de Berlin)
4. Premièrement il faut identifier les sujets pratiques importants ensemble avec la Faculté de Droit de l'Université du Burundi. Les propositions suivantes peuvent être le point de départ.

Ensuite, le déroulement du séminaire sera fixé avec les partenaires burundais. Le déroulement suivant est pensable:

- Ouverture du séminaire en présence de représentants de l'université, de la Fondation Konrad Adenauer et de l'Ambassade Allemande.
- Attribution des sujets aux participants spécifiques et discussion des sujets choisis avec ces participants pour préciser les sujets.
- Réalisation des travaux (20 - 30 pages imprimées avec un tiers de marge et interligne de 1,5) pendant un temps à fixer (par exemple quatre mois).
- Correction des travaux écrits achevés. Sélection des meilleurs travaux avec les partenaires burundais. Ceux-ci seront présentés publiquement et mis à discussion pendant une cérémonie de clôture. Ensuite, ils seront publiés dans la série « Librairie d'études juridiques africaines » éditée par le Rule of Law Program for Sub-Saharan Africa de la Fondation Konrad Adenauer en français et en anglais.

L'objectif est d'organiser de tels séminaires régulièrement, par exemple deux fois par an, et d'identifier un cercle de jeunes juristes burundais particulièrement intéressés en des questions d'état de droit.

B. Propositions de sujets

I. Le rôle de la loi dans un Etat de Droit

1. Le rôle de la loi en luttant contre le crime (réconciliation? condamnation? dissuasion? prévention?)
2. Le rôle et les limites de la loi en formant des relations internationales – à l'exemple de la Communauté d'Afrique de l'Est
3. Le rôle et les limites de la loi en formant des relations internationales – à l'exemple des relations entre la RD Congo et la République du Burundi.
4. Le rôle et les limites de la loi en éradiquant des divisions ethniques et régionales.

II. Le rôle de l'Etat dans un Etat de Droit

1. L'état a-t-il l'obligation de protéger la santé de sa population? base constitutionnelle, limites d'une telle obligation?
2. Faut-il limiter la liberté de s'engager dans des activités économiques comme droit de l'homme?

III. L'Etat de Droit et le développement économique

1. Des exportations de la République du Burundi vers L'Union Européenne:
 - Quelles dispositions sont à respecter? (droit international publique, droit douanier, droit fiscal)
 - Quels aspects légaux peuvent être améliorés?
2. Des importations de l'Union Européenne dans la République du Burundi:
 - Quelles dispositions sont à respecter? (droit international publique, droit douanier, droit fiscal)
 - Quels aspects légaux peuvent être améliorés?
3. Les procédures traditionnelles pour résoudre des disputes en comparaison avec les clauses de médiation et d'arbitrage dans des contrats commerciaux internationaux (points communs et différences?).

IV. La décentralisation

1. Les possibilités et le droit de chaque citoyen d'influencer et de participer dans des entités décentralisées – base constitutionnelle et réalisation légale à l'exemple de la province de [...]
2. Le financement des entités décentralisées – base légale et mécanisme du contrôle à l'exemple de la province de [...]

3. La protection juridique des citoyens contre des décisions pris par des entités décentralisées – les autorités compétentes et la procédure.
4. Les entités décentralisées et l'Etat – cadre juridique, conflits possibles à l'exemple de la province de [...]

V. L'intégration régionale

1. La Communauté d'Afrique de l'Est – statut de l'intégration actuel – conflits possibles entre la souveraineté nationale et l'intégration régionale?
2. La Cour de la Communauté d'Afrique de l'Est – la compétence et l'exécution des décisions.
3. La Communauté d'Afrique de l'Est et l'harmonisation juridique – le statu quo, la perspective à moyen et à long terme?
4. La CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) - la base légale et les possibilités juridiques pour influencer le règlement des conflits régionaux.
5. La MONUC et le BINUB – la base légale et les possibilités juridiques pour influencer le règlement des conflits régionaux.

VI. Droit Comparé

1. La décentralisation dans la République du Burundi et la République du Rwanda.
2. L'indépendance du pouvoir judiciaire dans la République du Burundi et la RD Congo.
3. La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans la République du Burundi et le Kenya.
4. La nomination et la révocation des juges dans la République du Burundi et la Tanzanie.